

# REPUBLIQUE FRANCAISE

*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

## **PROCES VERBAL DE SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 25/11/2010*

Par suite d'une convocation en date du 19/11/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : M. BERTOUT Pascal à M. GOIN Jérôme,

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17

Date de la convocation : 19/11/2010

Date d'affichage : 19/11/2010

A été nommé secrétaire : M GUENARD Laurent

### **SOMMAIRE**

Décision modificative Budget Général

Affectation du résultat -Budget Général

Décision modificative Budget Eau et Assainissement 2010

Admission en recouvrement de créances

Autorisation pour engager les dépenses d'investissements à hauteur de 25% des crédits votés en 2010

ONF : Création de pistes

Location de deux cabanes de chasse

Prix de la part affouagère 2011

Recensement 2011

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Monsieur DAUMONT Michel précise qu'effectivement, il a donné l'autorisation à Monsieur RAPHENNE Francis d'entreposer son véhicule dans le garage du presbytère.

### **Décision modificative Budget Général**

réf : 2010-77

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits budgétaires suivants au Budget Primitif 2010

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 "Virement à la section d'investissement" : 45 602.07 €

Article 022 "dépenses imprévues" : -35 000 €

Recettes de fonctionnement :

002 Résultat de fonctionnement reporté : - 60 063.93 €

Chapitre 70 "Produits des services du domaine et ventes diverses"

Article 7022 "Coupes de bois" : 35 666 €

Chapitre 74 "dotations et participations"

Article 74718 "autres" : 35 000 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 "immobilisations corporelles"

Article 2188 "autres immobilisations corporelles" : 50 000 €

Chapitre 23 "immobilisations en cours"

Article 2313 "constructions" : 55 666 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 "virement de la section de fonctionnement" : 45 602.07 €

Chapitre 10 "dotations et fonds divers et réserves"

Article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" : 60 063.93 €

*Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 714 594.50 €*

*Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 795 629.38 €*

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

**Affectation du résultat Budget Général 2010**

réf : 2010-77-1

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 60 063.93 € à la section d'investissement recettes d'investissement, chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »-article 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés »

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

**Décision modificative Budget Eau et Assainissement 2010**

réf : 2010-78

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 66 "Charges financières" :

Article 66112 "ICNE" : 19 689 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 "Subventions d'exploitation"

Article 741 "subventions d'exploitation" : 7724 €

Section d'investissement:

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 "subventions d'investissement reçues":

Article 1391 «subventions d'investissement inscrites au compte de résultat» : 11 965 €

Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"

Article 2158 «Autres installations, matériel et outillages techniques» : -11 965 €

Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 194 081.87 €

Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 248 723.46 €

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

**Admission en recouvrement de créances**

réf : 2010-79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de rembourser la somme de 391,95 € à Monsieur WATRIN régis correspondant au remboursement des factures d'eau depuis 2002, ce calcul tient compte d'une déduction d'une consommation annuelle d'eau de 24 m<sup>3</sup> soit 2x 12 m<sup>3</sup> sur l'année 2008 et 2009.

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

**Autorisation pour engager les dépenses d'investissements à hauteur de 25% des crédits votés en 2010**

réf : 2010-80

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissements à hauteur de 25% des crédits votés en 2010 pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

**Création de pistes**

réf : 2010-81

Suite à une demande de l'ONF de compléter la délibération n°2010/ 042 adoptée en date du 29 avril 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.

-Sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de 10 768 € x 40 % = 4307,20 € établi sur la base du devis fourni.

-S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % des aides publiques pour cette opération :

Autres aides publiques demandées : Conseil Général à hauteur de 10 % soit 1076,80 €

-Ressources propres.

-Désigne l'ONF comme maître d'œuvre de l'opération et autorise le Maire à demander la subvention pour le compte de la Commune.

-Donne pouvoir au Maire de signer tout document et acte relatif à ce projet.

*A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstention : 1-BADRE Olivier)*

**Location de cabane de chasse**

réf : 2010-82

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de renouveler la concession d'un abri de chasse au lieu-dit Le Sourd Marais, parcelle 27, qui est accordée à titre gratuit à

l'association de chasse La Banale du 1er juillet 2010 au juin 2019.

-d'accepter de prendre en charge les frais d'instruction du dossier.

-de confier la rédaction du nouvel acte de concession à l'ONF.

-d'autoriser le Maire à signer l'acte et tout document relatif à la présente opération.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **Location de deux cabanes de chasse**

réf : 2010-83

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de renouveler la concession de deux abris de chasse qui sont accordés à titre gratuit à l'association de chasse La Tachenire du 1er mars 2010 au 28 février 2019.

-d'accepter de prendre en charge les frais d'instruction du dossier.

-de confier la rédaction du nouvel acte de concession à l'ONF.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de concession

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **Prix de la part affouagère 2011**

réf : 2010-84

Après discussion au sein du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer à 40 € le prix de la part affouagère 2011.

*A la majorité (pour : 10 contre : 2 - abstentions : 3)*

### **Recensement 2011**

réf : 2010-85

Considérant la Dotation Forfaitaire de Recensement ( 4022 €) qui sera versée par l'INSEE pour financer les opérations de recensement de la population qui auront lieu du 20 janvier au 19 février 2011, sur le territoire de la Commune , après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide de recruter quatre agents recenseurs du 4 janvier au 19 février 2011. Ces agents seront recrutés selon le nombre d'imprimés collectés (bulletins individuels, feuilles de logement) ou remplis (dossier immeuble collectif, bordereau de district) suivant le barème énoncé ci-dessous : 1,10 € par bulletin individuel, 0,50 € par feuille de logement, 0,50 € par dossier d'immeuble collectif, 5 € par bordereau de district. Les séances de formation seront rémunérées 18 € par formation.

Confier la mission de coordonnateur communal à Mme GUGLIELMETTI Marie-Laure

Le solde de la dotation restera à la Commune pour rémunérer les différents frais administratifs et de fonctionnement à la charge de la collectivité : frais de téléphone, d'affranchissement, organisation des journées de formation des agents affectés au recensement.

Autorise le Maire à établir et à signer les contrats des agents recenseurs.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **Communications diverses :**

Monsieur MONTEBRAN Claude pose plusieurs questions dont la première est relative à la demande de Mme

GRISELHOUBER Mireille relative à la présence de nombreux pneus abandonnés dans la forêt des Grandes Hazelles entre la Maison Forestière et la Baraque Laurent.

Monsieur MASSON Bernard indique qu'il s'est rendu sur le site et a comptabilisé plus de 200 pneus. Monsieur DAUMONT précise qu'il y a quelques années, on a déjà retiré plusieurs centaines de pneus sur ce secteur. Le plus simple serait de trouver une personne possédant un tracteur car la plupart des pneus sont entreposés sur des secteurs difficiles d'accès (pente).

Monsieur MONTEBRAN Claude indique que le seul collecteur est une société située dans la Meuse (Autopneus Varennes).

Assainissement sur Linchamps : qui est chargée de l'étude ?

Monsieur le Maire informe que le seul travail effectué pour le moment concerne uniquement la collecte de données, le dossier sera évoqué en commission des travaux. Monsieur PARIZEL Patrice pensait que la Société Eau et Force était en charge de ce dossier.

Monsieur MONTEBRAN Claude signale que la route de la traversée de Linchamps se dégrade fortement. Monsieur MASSON Bernard indique qu'un courrier a été envoyé à France Télécom pour leur signaler.

Il demande, également, ce qu'il en est pour le dossier relatif à la vitesse excessive pour la traversée de Linchamps. Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous avec Monsieur PETITDAN aura lieu prochainement en Mairie. Il indique que le dossier sera traité en Conseil Municipal.

Monsieur MONTEBRAN Claude souhaiterait connaître des précisions sur le dossier relatif au courrier du Conseil Général des Ardennes pour les arbres situés sur des terrains communaux et devant être élagués rapidement. Cette opération sera étudiée et réalisée dès que possible.

Monsieur le Maire indique que cela fait trois ans qu'on travaille ensemble, je pense qu'un climat de confiance convivial, constructif et critique s'est instauré au sein du Conseil Municipal.

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur BADRE Olivier m'a traité de voyou, j'ai porté plainte auprès des services de la Gendarmerie pour injures publiques et diffamation envers cette personne.

Je vous demande qui me soutient sur cette action? La majorité des membres présents apporte leur soutien à l'action de Monsieur RAPHENNE Francis.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.